



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle des Bruants, le

Mercredi 23 septembre 2020 à 20 H

Affiché le 16 septembre 2020

Le Maire,
Yan COURIO



ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2020*
2. *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2020*
3. *Adoption du règlement intérieur du conseil municipal*
4. *Création des commissions municipales et désignation de leurs membres*
5. *Création des comités consultatifs et désignation de leurs membres*
6. *CCAS : fixation du nombre des membres*
7. *CCAS : élection des membres du conseil municipal*
8. *Création et composition de la commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée)*
9. *Commission communale des impôts directs*
10. *Commission de contrôle de la liste électorale*
11. *Droit à la formation des élus*
12. *Remboursement de frais aux élus*
13. *Désaffiliation de la CARENE au Centre de Gestion 44*
14. *Prime exceptionnelle COVID19*
15. *Exonération de loyers Institut de Beauté L'Echappée Belle (COVID19)*
16. *Subvention Fondation de France - Solidarité Liban*
17. *Avenant n°1 au lot 1 du Marché de travaux de construction du Pôle élémentaire*
18. *Décision modificative n°1*
19. *Autorisation pour ester en justice (Association du Petit Patrimoine de la Mazière)*
20. *Questions diverses*